



**PATINAGE
QUÉBEC**

PROCÉDURES

COMPÉTITIONS DE QUALIFICATION

2025 – 2026

Mise à jour : 29 octobre 2025

7665, boulevard Lacordaire
Montréal, QC H1S 2A7

☎ 514 252-3073

✉ patinage@patinage.qc.ca

🌐 patinage.qc.ca

Table des matières

COMPÉTITIONS DE QUALIFICATION	1
1. Définition	3
2. QUALIFICATIONS POUR LES COMPÉTITIONS PROVINCIALES.....	3
1.1 CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA 2025.....	3
CATÉGORIES PRÉ-NOVICE.....	3
CATÉGORIES NOVICE.....	3
TABLEAU RÉCAPITULATIF.....	3
1.2 CHAMPIONNATS DE SECTION, JUNIOR ET SENIOR, DE LA SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA 2026.....	4
PATINEURS EN SIMPLE, COUPLE ET DANSE AVANÇANT AU DÉFI.....	4
ÉQUIPES DE PATINAGE SYNCHRONISÉ AVANÇANT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX DE PATINAGE CANADA 2026.....	4
1.3 CHAMPIONNATS DE SECTION, SANS-LIMITES À NOVICE, DE LA SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA 2026.....	4
PATINEURS EN SIMPLE, COUPLE ET DANSE AVANÇANT AU DÉFI.....	4
ÉQUIPES DE PATINAGE SYNCHRONISÉ AVANÇANT CHAMPIONNATS NATIONAUX NOVICE/COUPE PATINAGE CANADA 2026	4
FINALES PRÉ -JUVÉNILE / JUVÉNILE	5
1.4 JEUX DU QUÉBEC 2026	5
EXEMPTIONS MÉDICALES PERMETTANT DE PASSER DES FINALES RÉGIONALES AUX JEUX DU QUÉBEC	5
1.5 CHAMPIONNATS STAR 2026.....	6
EXEMPTIONS MÉDICALES PERMETTANT DE PASSER DES FINALES RÉGIONALES AUX CHAMPIONNATS STAR.....	6
3. EXEMPTIONS	7
2.1 OCTROYÉES PAR PATINAGE CANADA	7
2.2 OCTROYÉES PAR PATINAGE QUÉBEC.....	7
EXEMPTIONS POUR LES AFFECTIONS INTERNATIONALES	7
EXEMPTIONS POUR CIRCONSTANCES EXTRAORDINAIRES ET RAISON MÉDICALE.....	7
EXEMPTIONS MÉDICALES PERMETTANT DE PASSER DES CHAMPIONNATS DE SOUS- SECTION AUX CHAMPIONNATS DE SECTION, SANS-LIMITES À NOVICE, DE LA SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA	8
EXEMPTIONS MÉDICALES PERMETTANT DE PASSER DES CHAMPIONNATS DE SECTION AUX DÉFIS PATINAGE CANADA.....	8



1. DÉFINITION

Le **pointage technique** est l'addition du pointage du jury pour tous les éléments. Dans le cas où il y a bonification celui-ci sera additionné pour donner le pointage technique total. Le **pointage technique combiné** est la somme du pointage technique du programme court et du programme libre.

2. QUALIFICATIONS POUR LES COMPÉTITIONS PROVINCIALES

2.1. CHAMPIONNATS DE LA SOUS-SECTION QUÉBEC 2026 – PRÉ-NOVICE ET NOVICE

Les Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada 2026 sont réservés à tous les patineurs des catégories Pré-Novice et Novice, aucun pointage technique n'est requis pour s'inscrire. Certains patineurs peuvent être exemptés selon les critères présentés dans la section 3. Exemptions de concourir aux Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada 2026.

La compétition est obligatoire pour tous les participants uniquement de niveau Pré-novice et Novice qui désirent participer aux *Championnats de Section, Sans-Limites à Novice, de la Section Québec – Patinage Canada 2026*.

CATÉGORIES PRÉ-NOVICE

Les 54 meilleurs **pointages techniques combinés** des programmes court et libre se qualifieront aux *Championnats de Section, Sans-Limites à Novice, de la Section Québec – Patinage Canada 2026*, s'il y a plus d'un groupe. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Pré-Novices pour les Dames. S'il y a seulement un groupe, les 54 premiers patineurs se qualifieront.

CATÉGORIES NOVICE

Les 36 meilleurs **pointages techniques combinés** des programmes court et libre se qualifieront aux *Championnats de Section, Sans-Limites à Novice, de la Section Québec – Patinage Canada 2026*, s'il y a plus d'un groupe. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Novice pour les Dames. S'il y a seulement un groupe, les 36 premiers patineurs se qualifieront.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Pré-Novice	Novice
<i>Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada 2026</i>	54	36
Exemption de Patinage Canada (a)	À venir	À venir
Exemption Patinage Québec (b)	À venir	À venir
<i>Championnats de Section, Sans-Limites à Novice, de la Section Québec – Patinage Canada 2025</i>	54+(a)+(b)	36+(a)+(b)



2.2. CHAMPIONNATS DE SECTION, JUNIOR ET SENIOR, DE LA SECTION QUÉBEC - PATINAGE CANADA 2026

Cette compétition s'adresse aux catégories Junior et Senior de toutes les disciplines. Aucun pointage technique minimum n'est requis pour s'inscrire. Certains patineurs peuvent être exemptés selon les critères établis par Patinage Canada.

PATINEURS EN SIMPLE, COUPLE ET DANSE AVANÇANT AU DÉFI

Le processus de sélection et les critères sont présentés dans [la section 8.3 du règlement de compétitions - Quota normal d'inscriptions](#) de Patinage Canada.

ÉQUIPES DE PATINAGE SYNCHRONISÉ AVANÇANT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX DE PATINAGE CANADA 2026

Le processus de sélection et les critères sont présentés dans [la section 10.3 du règlement de compétitions - Choix des concurrents des Championnats Régionaux De Patinage Synchronisé](#) de Patinage Canada.

2.3. CHAMPIONNATS DE SECTION, SANS-LIMITES À NOVICE, DE LA SECTION QUÉBEC - PATINAGE CANADA 2026

Cette compétition est réservée à tous les patineurs des catégories Sans-Limites, Pré-juvénile, Juvénile. Seuls les patineurs Pré-Novice et Novice qualifiés à la suite des Championnats de Sous-Section Québec 2026 sont éligibles à concourir. Aucune substitution ne sera faite en cas de désistement d'un patineur qualifié au championnat de Sous-Section-Québec Patinage Canada 2026.

Aucun pointage technique minimum n'est requis pour s'inscrire. Certains patineurs peuvent être exemptés selon les critères établis par Patinage Canada.

CATÉGORIES	PROGRAMME COURT	PROGRAMME LIBRE
Pré-Novice Dames	54 + EXEMPTIONS PQ et PC	24 + EXEMPTIONS PC
Novice Dames	36 + EXEMPTIONS PQ et PC	24 + EXEMPTIONS PC

PATINEURS EN SIMPLE, COUPLE ET DANSE AVANÇANT AU DÉFI

Le processus de sélection et les critères sont présentés dans [la section 8.3 du règlement de compétitions - Quota normal d'inscriptions](#) de Patinage Canada.

ÉQUIPES DE PATINAGE SYNCHRONISÉ AVANÇANT CHAMPIONNATS NATIONAUX NOVICE/COUPE PATINAGE CANADA 2026

Le processus de sélection et les critères sont présentés dans [la section 10.3 du règlement de compétitions - Choix des concurrents des Championnats Régionaux De Patinage Synchronisé](#) de Patinage Canada.



FINALES PRÉ -JUVÉNILÉ / JUVÉNILÉ

Pour les championnats Sans Limite à Novice de section Québec, la qualification pour les finales des Pré-Juvenile Dames moins de 11 ans et des Juveniles Dames moins de 14 ans seront fait de la façon suivante :

- Lors des qualifications, toutes les patineuses exécuteront leur programme libre.
- Les 24 meilleurs **pointages techniques** de toute la ronde des qualifications se rendront en finale. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses.
- La liste des patineuses qualifiées sera disponible une heure trente après la fin du dernier événement de qualification.

2.4. JEUX DU QUÉBEC 2026

La Finale des Jeux du Québec 2026 est réservée aux représentants de chacune des 19 régions qui se sont qualifiés lors des finales régionales des Jeux du Québec 2026.

Chaque région est responsable de l'inscription de ses représentants et substitution s'il y a lieu selon l'avis de compétition en vigueur.

EXEMPTIONS MÉDICALES PERMETTANT DE PASSER DES FINALES REGIONALES AUX JEUX DU QUÉBEC

Lors des finales régionales, si le nombre de patineurs ayant un résultat final est inférieur au nombre maximum de concurrents autorisés pour les Jeux du Québec dans n'importe quelle des disciplines Juvenile Pré-Novice ou Novice, la région peut décider sur place, pendant le déroulement de la compétition, d'envoyer un concurrent aux Jeux du Québec qui n'a pu concourir ou qui ne peut continuer à concourir à la finale régionale en raison d'une blessure ou d'une maladie. Dans ce cas, il faut suivre la procédure suivante :

- Le ou les patineurs doivent s'inscrire à la finale régionale. Si le concurrent a une blessure ou une maladie grave avant son arrivée à la compétition, il doit être examiné par un intervenant médical et ce dernier doit produire une fiche médicale indiquant l'incapacité du patineur de concourir. Cette fiche doit être acheminée à la région avant le début de la compétition. Si le concurrent a une blessure ou une maladie grave pendant la compétition, il doit être examiné par un intervenant médical et ce dernier doit produire une fiche médicale indiquant l'incapacité du patineur de concourir. Cette fiche doit être acheminée à la région.
- Le patineur doit par la suite se retirer officiellement de la finale régionale. La liste des résultats finaux doit indiquer dans la partie appropriée que le concurrent s'est retiré de la compétition.
- La région peut ensuite décider d'inscrire le concurrent aux Jeux du Québec, à la discrétion du président de la région.



2.5. CHAMPIONNATS STAR 2026

Le Championnat STAR 2026 est réservé à 3 représentants par catégorie (STAR 5 à Or, Pré-Juvenile et Sans-Limites) par région.

Les patineurs inscrits dans une catégorie des Jeux du Québec 2026 lors des éliminations régionales et/ou Championnats de Section, Junior et Senior, de la Section Québec - Patinage Canada 2026 et/ou Championnats de Section, Sans-Limites à Novice, de la Section Québec - Patinage Canada 2026 et/ou Championnats de Sous-Section Québec - Patinage Canada 2026 ne peuvent s'inscrire dans AUCUNE des catégories de la même discipline (simple, couple, danse) des finales régionales et de la finale provinciale du Championnat STAR 2026 pour l'année courante, à l'exception des catégories suivantes :

Catégorie de patineurs de compétition	Épreuves auxquelles les patineurs peuvent prendre part aux Championnats STAR et Adultes 2025
Patineurs Sans Limites et Pré-Juvenile en simple, Juvenile Couple, Juvenile Danse, Pré-Juvenile Danse	Sans Limites et Pré-Juvenile en simple Style Libre, Juvenile Couple, Juvenile Danse, Pré-Juvenile Danse
Patineurs Pré-Novice de compétition de patinage en couple	Style Libre (Catégorie STAR)
Patineurs Pré-Juvenile et de niveau supérieur de danse de compétition	Style Libre (Catégorie STAR)
Patineurs de patinage synchronisé de compétition	Toutes les épreuves

Chaque région est responsable de l'inscription de ses représentants et substitution s'il y a lieu, selon l'avis de compétition en vigueur.

EXEMPTIONS MÉDICALES PERMETTANT DE PASSER DES FINALES RÉGIONALES AUX CHAMPIONNATS STAR

Lors des finales régionales, si le nombre de patineurs ayant un résultat final est inférieur au nombre maximum de concurrents autorisés pour les Championnats STAR dans n'importe quelle des disciplines Sans Limites, Pré -Juvenile, Juvenile et STAR 5 à Or la région peut décider sur place, pendant le déroulement de la compétition, d'envoyer un concurrent aux Championnats STAR qui n'a pu concourir ou qui ne peut continuer à concourir à la finale régionale en raison d'une blessure ou d'une maladie. Dans ce cas, il faut suivre la procédure suivante :

- Le ou les patineurs doivent s'inscrire à la finale régionale. Si le concurrent a une blessure ou une maladie grave avant son arrivée à la compétition, il doit être examiné par un intervenant médical et ce dernier doit produire une fiche médicale indiquant l'incapacité du patineur de concourir. Cette fiche doit être acheminée à la région avant le début de la compétition. Si le concurrent a une blessure ou une maladie grave pendant la compétition, il doit être examiné par un intervenant médical et ce dernier doit produire une fiche médicale indiquant l'incapacité du patineur de concourir. Cette fiche doit être acheminée à la région.
- Le patineur doit par la suite se retirer officiellement de la finale régionale. La liste des résultats finaux doit indiquer dans la partie appropriée que le concurrent s'est retiré de la compétition.
- La région peut ensuite décider d'inscrire le concurrent aux Championnats STAR, à la discrétion du président de la région.



3. EXEMPTIONS

L'octroi d'une exemption permet à un patineur de passer au niveau suivant de la compétition sans avoir à concourir à un niveau préalable. Pour être considérés en vue d'une exemption, les patineurs doivent s'inscrire à leurs compétitions de Sous-Section ou de Section.

Dans l'éventualité où un patineur est exempté de participer aux Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada ou aux Championnats de Section, mais qu'il décide de concourir de toute façon, le patineur conservera son exemption, peu importe le résultat obtenu par ce patineur. Dans ce cas, le nombre de concurrents passant au prochain niveau de compétition sera déterminé comme si le patineur avait utilisé son exemption.

3.1 OCTROYÉES PAR PATINAGE CANADA

Patinage Canada octroie des exemptions pour les Championnats de Section. Tous les détails sont présentés à la section 13 du règlement de compétitions de Patinage Canada. Les patineurs bénéficiant d'une exemption de championnats de section reçoivent automatiquement une exemption aux Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada, le cas échéant.

3.2 OCTROYÉES PAR PATINAGE QUÉBEC

Patinage Québec peut octroyer des exemptions de concourir lors des Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada. Les concurrents à qui on a accordé des exemptions des épreuves de qualification de Sous-Section pourront s'inscrire aux épreuves de Section sans autre forme de qualification.

Une liste des exemptions sera établie par le directeur Haute performance, en consultation avec le président de Patinage Québec, et la direction générale.

EXEMPTIONS POUR LES AFFECTATIONS INTERNATIONALES

Les concurrents qui s'inscrivent à une épreuve pertinente des Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada et qui, durant la même semaine, ont été sélectionnés par Patinage Canada pour participer à un Grand Prix Junior ISU ou à un événement international Junior ou Senior, auront droit à une exemption automatique pour passer directement aux Championnats de Section pour toutes les disciplines pour lesquelles ils concourent au niveau de la section.

EXEMPTIONS POUR CIRCONSTANCES EXTRAORDINAIRES ET RAISON MÉDICALE

Pour n'importe quelle catégorie aux Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada, une exemption pour circonstances extraordinaires peut être accordée aux patineurs identifiés Excellence et soutenue par Sports Canada. De telles exemptions ne seront accordées qu'en circonstances extraordinaires pour lesquelles le patineur a montré qu'il méritait une exemption. Une telle exemption est extraordinaire et concerne habituellement des troubles médicaux. Dans ce cas, un tel concurrent exempté s'ajoutera au nombre maximal désigné de concurrents dans l'épreuve pertinente des Championnats de Section. Les demandes de considération pour une exemption seront faites par écrit à la direction Haute performance de Patinage Québec et contiendront une description des motifs pour lesquels une telle exemption est demandée.



EXEMPTIONS MÉDICALES PERMETTANT DE PASSER DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION AUX CHAMPIONNATS DE SECTION, SANS-LIMITES À NOVICE, DE LA SECTION QUÉBEC – PATINAGE CANADA

Lors des Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada, si le nombre de patineurs ayant un résultat final est inférieur au nombre maximum de concurrents autorisés pour les Championnats de Section dans n'importe quelle des disciplines Pré-Novice, Novice, Junior ou Senior, la section peut décider sur place, pendant le déroulement de la compétition, d'envoyer un concurrent aux Championnats de Section qui n'a pu concourir ou qui ne peut continuer à concourir aux Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada en raison d'une blessure ou d'une maladie. Dans ce cas, il faut suivre la procédure suivante :

- Le ou les patineurs doivent s'inscrire aux *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada*, où ils seront examinés par le personnel médical de la compétition, avant leur période d'entraînement (si le concurrent avait une blessure ou une maladie grave avant son arrivée à la compétition) ou au cours de la compétition si le problème se produit sur les lieux. La fiche médicale indiquant la capacité du patineur de concourir aux épreuves doit ensuite être remise à la section et conservée dans ses dossiers. Si la blessure ou la maladie du concurrent l'empêche de participer *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada*, des renseignements médicaux sur la capacité de concourir de ce concurrent doivent également être présentés à la section et gardés par cette dernière.
- Le patineur doit par la suite se retirer officiellement des *Championnats de Sous-Section Québec – Patinage Canada*. La liste des résultats finaux doit indiquer dans la partie appropriée que le concurrent s'est retiré de la compétition.
- La section peut ensuite décider d'inscrire le concurrent aux *Championnats de Section* à la discrétion du président de la section.

EXEMPTIONS MÉDICALES PERMETTANT DE PASSER DES CHAMPIONNATS DE SECTION AUX DÉFIS PATINAGE CANADA

Lors des Championnats de Section, si le nombre de patineurs ayant un résultat final est inférieur au nombre maximum de concurrents autorisés pour les Championnats de Défis Patinage Canada dans n'importe quelle des disciplines Pré-Novice, Novice, Junior ou Senior, la section peut décider sur place, pendant le déroulement de la compétition, d'envoyer un concurrent aux Championnats de Défis Patinage Canada qui n'a pu concourir ou qui ne peut continuer à concourir aux Championnats de Section en raison d'une blessure ou d'une maladie. Dans ce cas, il faut suivre la procédure suivante :

- Le ou les patineurs doivent s'inscrire aux Championnats de Section. Si le concurrent a une blessure ou une maladie grave avant son arrivée à la compétition, il doit être examiné par un intervenant médical et ce dernier doit produire une fiche médicale indiquant l'incapacité du patineur de concourir. Cette fiche doit être acheminée à la Section avant le début de la première pratique officielle. Si le concurrent a une blessure ou une maladie grave pendant la compétition, il doit être examiné par un intervenant médical et ce dernier doit produire une fiche médicale indiquant l'incapacité du patineur de concourir. Cette fiche doit être acheminée à la Section.
- Le patineur doit par la suite se retirer officiellement des Championnats de Section. La liste des résultats finaux doit indiquer dans la partie appropriée que le concurrent s'est retiré de la compétition.
- La section peut ensuite décider d'inscrire le concurrent aux Championnats de Défis, à la discrétion du président de la section.





PATINAGE
QUÉBEC